

Podcast n°3 : Paysage et acceptation sociale – 21.01.2020

Alain NADAÏ, sociologue au CNRS-CIRED

Grégoire SOUCHAY, journaliste et auteur de "Les mirages de l'éolien"

Olivier LABUISSIERE, géographe chargé de recherche CNRS & laboratoire PACTE à Grenoble

Dominique ROUSSET, journaliste

Notre thème aujourd'hui : paysage et acceptation sociale. Et nos invités, ils sont trois, Alain NADAÏ est sociologue au CIRED c'est le Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement, Olivier LABUISSIERE avec qui il a souvent travaillé, géographe chargé de recherche au CNRS et au laboratoire PACTE (politique publique action territoire) et Grégoire SOUCHAY, journaliste indépendant sur des questions environnementales mais aussi économiques et sociales et il a fait paraître « Les mirages de l'éolien » en 2018, édition Reporter Le Seuil, un ouvrage dans lequel il a rencontré beaucoup de citoyens concernés ou impliqués dans ces questions de construction de l'éolien.

Petite précision, tous les trois ont davantage observé la situation de l'éolien à terre plus que cet éolien posé en mer dont nous allons parler puisque comme on le sait, il n'existe pas encore. Mais ils ont quand même un recul dont on verra qu'il est bien nécessaire pour notre débat.

Première question peut-être pour vous Alain NADAÏ et Olivier LABUISSIERE.

Quand le chercheur se voit concerné ou même impliqué dans le débat, il est donc témoin de controverses, d'enjeux sur des questions techniques mais lui voit tout de suite la dimension sociale, Alain NADAÏ.

Alain NADAÏ

Oui, il est difficile de séparer la dimension sociale de la dimension technique. Avec Olivier, on travaille sur un courant de sociologie qui s'intéresse à la technique, à la technologie et qui la voit comme un assemblage à la fois social et d'objets techniques mais c'est un social élargi. C'est un social qui comprend les humains, les non humains. Donc si on regarde, par exemple, les développements éoliens terrestres de ce point de vue, très rapidement on se rend compte d'abord d'une chose importante, c'est que le social n'est pas donné, il n'est pas stable et qu'introduire un objet comme une éolienne et l'implanter quelque part, c'est souvent convoquer des histoires, des structurations spatiales, sociales, des solidarités locales et donc, c'est recomposer le social et cela repositionnent les places, les rôles de chacun autour de cet objet et ça suscite très souvent des controverses. Sont chamboulées les catégories habituelles de paysages, de ce qui est un animal donné, le patrimoine.

Et en France, ça été très fort sur l'éolien terrestre par rapport aux questions de paysages parce que la France a une tradition visuelle du paysage qui a été porté en administration avec une approche du paysage en termes d'éco-visibilité. C'est presque une métrique d'éco-visibilité, c'est à dire, je vois la cathédrale de Chartres d'où je pose l'éolienne, et de la cathédrale de Chartres, je vais voir l'éolienne qui sera posée...

Dominique ROUSSET

Et ça m'est insupportable parce que ça touche à un paysage ancestral que peut-être, longtemps avant moi, d'autres ont vu aussi.

Alain NADAÏ

Alors c'est un paysage patrimonialisé qui est devenu presque un bien public. C'est une politique qui dérive de la politique des monuments donc il y a l'objet et son abord. C'est dans cet abord

qu'on ne veut pas...comme un bijou et son écrin. Ça c'est l'approche des paysages qui a évolué au cours des dix dernières années, des vingt dernières années parce qu'elle pose un problème : elle ne prend souvent pas en compte les usages du paysage qui sont souvent importants et avec lesquels les parcs éoliens dans leur développement interfèrent.

Dominique ROUSSET

Oui pour le géographe Olivier LABUISSIERE, le développement de l'éolien, un domaine réputé destiné à soulever ce type de réaction ?

Olivier LABUISSIERE

Oui au point de vue de la géographie, ce qui est particulièrement intéressant, c'est qu'on peut regarder la transition énergétique comme un processus qui pourrait être un tournant anthropologique. On va passer d'énergies qui étaient assez contenues dans les sous-sols et sur lesquelles on s'est adossé aux besoins de déployer des infrastructures de production énergétique dans l'espace, ce qui induit des processus de colonisation parfois assez massifs et sur lesquels on apprend chemin faisant.

Donc, la question de la controverse est quasiment le mode normal d'apprentissage grâce auquel on peut ou non arriver à imaginer les relations qui sont à faire dans l'espace avec les usages, avec les animaux, avec le paysage.

Dominique ROUSSET

Encore que les piliers Edf, les grands pylônes Edf c'était pas mal non plus pour le paysage et ça avait été contesté dans certaines régions particulièrement protégées, à proximité des parcs nationaux non ?

Olivier LABUISSIERE

Tout à fait.

Dominique ROUSSET

Sans doute Grégoire SOUCHAY le dira aussi mais Olivier LABUISSIERE.

Olivier LABUISSIERE

Ce qui est intéressant dans l'histoire des politiques énergétiques françaises et de leurs infrastructures, c'est de comprendre la façon dont les savoirs sur l'environnement sont constitués au travers de ces infrastructures et souvent assez normalisés, standardisés à travers des dossiers très classiques d'étude d'impact. Cela conduit à avoir un certain abord de l'environnement. Encore une fois quand ces objets font controverses, ils vous invitent souvent à regarder différemment l'environnement.

Dominique ROUSSET

Grégoire SOUCHAY.

Grégoire SOUCHAY

La manière dont ont été présentés les éoliennes aux habitants au début n'avait rien à voir avec tout ça. C'est un des gros problèmes qu'on a eu en France. Il y a une vraie impasse sur cette question sociale du paysage parce que c'est par là qu'on touche à l'éolienne la première fois qu'on y est confronté, avant de développer, pour certains opposants, des discours plus construits, enfin je ne dirais pas plus construits parce qu'il y a comme un jugement de valeur or pour moi l'opposition paysagère n'est pas moins noble qu'une opposition politique. C'est juste que c'est un mode d'entrée direct, par la perception visuelle et même sonore parfois, et

c'est par là qu'on peut rentrer en lien, même en conflit avec l'éolienne qui va s'installer à côté de chez soi ou en mer. Et c'est de là qu'on va commencer à dire « mais en fait c'est quoi cette machine ? » et le discours, c'est pour ça que je parle de mirage de l'éolien, c'est que « c'est la transition ».

Dominique ROUSSET

Comme un mot magique

Grégoire SOUCHAY

Voilà, cela a été le cas à une époque pour l'électricité par exemple. Un très bon livre là-dessus sur « La fée électricité » et comment au début de l'électricité, on a présenté ça comme quelque chose d'assez magique au 19^{ème} siècle. Là, il y a un retour de cet imaginaire magique, la transition qui va nous sauver, l'énergie du futur. Et, en fait, ce sont des machines qui produisent de l'électricité en utilisant des ressources naturelles, certes de manière différente que par le passé, mais qui ont quand même un processus de production, des industries derrière, des intérêts. Rien que le fait de dire ça, c'était rentrer en conflit avec cette magie des éoliennes. Et on l'a vu dans les discours publicitaires, les éoliennes étaient vraiment devenues un symbole de cette transition avec un grand T, dont on ne voyait pas trop la concrétisation immédiate. On voyait plutôt qu'il y avait un risque avec la question climatique, avec la dégradation des conditions de biodiversité. Les éoliennes sont apparues comme une solution magique. Quand on regarde concrètement, non ce n'est pas magique, c'est une technologie.

Dominique ROUSSET

Et apparue un peu partout sur les crêtes du Massif Central, dans les plaines du Centre, dans le Nord, la Champagne, l'Aveyron où vous résidez, les monts du Morvan et sur les littoraux bientôt donc au large de la Normandie et de la Bretagne.

Je reviens petit peu en arrière avec les chercheurs donc Grégoire SOUCHAY, vous avez beaucoup entendu les citoyens, vous avez beaucoup suivi les mouvements et d'ailleurs, c'est intéressant on pourra presque faire des comparaisons vous avez aussi suivi l'affaire du barrage de Sivens de très près, on s'en souvient qui a soulevé beaucoup de débats aussi localement et même au plan national.

Alain NADAÏ vous avez publié un ouvrage avec un autre de vos collègues, il s'agissait de Rémy Barbier et ça s'appelait « Partager l'embarras ». Pourquoi parlez-vous d'embarras ? Parce que le chercheur se retrouve dans une situation un peu difficile ? Qu'est-ce que vous vouliez dire par ce terme ?

Alain NADAÏ

C'est un article qu'on a publié avec Rémy Barbier. Avant, sur la question sur l'acceptabilité. Je voudrais juste rajouter deux petits points, pour rebondir sur ce qui vient d'être dit. Par rapport à l'électrification et aux lignes haute-tension qui correspondaient à une électrification du territoire, l'éolienne est arrivée dans un contexte particulier des années 2000 en France. 2000 : adoption des tarifs d'achat donc lancement de la première politique éolienne sérieuse qui voulait développer l'éolien. C'est le contexte de la libéralisation du secteur énergétique en Europe. Donc, les éoliennes c'est un objet qui, dans le rural arrivait, se posait, a vraiment incarné cette libéralisation qui atterrissait. Et dans les entretiens qu'on a faits, notamment en Aveyron au début de l'éolien, on voyait très bien qu'il y avait une incompréhension sur la question de la politique énergétique qui était associée à cet objet. C'était appelé une « politique casino » parce que c'était mis entre les mains de développeurs privés qui bénéficiaient d'un tarif d'achat qui était supérieur au prix d'électricité, qui permettait de couvrir à l'époque les risques du développement.

Grégoire SOUCHAY

De soutien à la filière et c'était aussi le moment où on commençait à parler de privatisation du service public d'électricité. Donc ça s'est intriqué à cette question de la libéralisation à l'échelle européenne et du recul de l'Etat dans l'énergie en France.

Alain NADAÏ

C'est même la libéralisation qui a permis le développement de l'éolien parce qu'elle a permis à des producteurs d'électricité qui n'était pas Edf, assortie du monopole, de produire de l'électricité. Et ça n'a pas été dit clairement publiquement. Et donc l'éolienne a porté un changement politique qui, en quelque sorte, la dépassait mais qui a été très ressenti sur le terrain quand il y avait des tensions.

Le deuxième point c'est que la question du paysage comme paysage visuel est très française. On a fait avec Olivier un projet de recherche avec des allemands et des portugais en 2005, on a étudié, on a comparé les politiques du paysage et les oppositions à l'éolien. Et on voit qu'il y a des différences très claires. En Allemagne on est beaucoup plus sur une conception du paysage comme un assemblage, le terme paysage vient du terme assemblée, et parler de paysages c'est un peu comme l'arbre à palabre, des assemblées locales qui géraient le territoire. Et la politique éolienne en Allemagne du Nord où est né l'éolien industriel, s'est adossée à des survivants au niveau de communautés locales, villageoises de cette tradition de gestion du territoire au travers du paysage. Au Portugal c'est un peu différent, cela suivait la dictature de Salazar, l'entrée dans la communauté européenne et donc on avait une sorte de gestion environnementale à la fois paternaliste et descendante.

Dominique ROUSSET

Une idée de la modernité aussi peut-être dont on avait besoin à l'époque dans ce pays.

Alain NADAÏ

Et l'éolien s'est posé dans les parcs naturels, un endroit où il y avait des communs agricoles, des terres à usage partagé, associées à ça à des collectifs. Cela a soulevé la question de qui pouvait être en charge de décider le devenir et l'usage de ces communs. Et les enquêtes publiques ont été très fréquentées parce que pour les communautés locales c'était un lieu d'enjeu pour dire « ces territoires, ces « baldios » sont des lieux de production économique pour nous, de revitalisation de nos territoires, l'éolien peut y participer et donc nous souhaitons décider du devenir de ces territoires ». Et ce n'était pas du tout attendu au début d'ailleurs.

Dominique ROUSSET

Et rien de tel en France donc ?

Alain NADAÏ

En France ça a été beaucoup plus difficile parce qu'il y a très peu de collectifs locaux, les coopératives agricoles ont peu été convoquées et ont peu pris en charge les questions d'éolien. Les instances qui ont essayé de faire émerger une dimension territoriale au début alors que l'Etat resserrait vraiment sur une dimension du tarif d'achat économique le développement de l'éolien. Ça a été un peu les parcs naturels régionaux qui ont eu des rôles intéressants. Je réponds juste...

Dominique ROUSSET

Sur les questions de l'embarras, sur cet article, pourquoi ces termes.

Alain NADAÏ

Alors le titre de l'article c'est « acceptabilité sociale : partager l'embarras ». On a fait cet article sur plusieurs sujets, ce qu'on appelle le CCS c'est-à-dire l'enfouissement du dioxyde de carbone géologique et l'éolien. Quand on était dans des arènes de recherche où il y avait notamment des financements industriels, en tant que sociologues on était réticent parce que ça a été tabou pendant quelques années la question de l'acceptabilité. Enfin tabou, c'est à dire qu'on refusait d'en reparler, les chercheurs sociologues refusaient d'y aller. Quand on y était, il fallait s'en expliquer, par rapport à des partenaires industriels parce que c'est effectivement des questions que les sciences sociales peuvent traiter. Et donc cet article est une tentative pour s'en expliquer. Il dit « sur les questions de développement technologique, le développement technologique a été mis entre les mains des experts et les débats sont souvent cadrés par des logiques expertes et par des formes de rhétoriques expertes. Il y a des pouvoirs économiques dans le développement et les choix des développements technologiques et des experts. Quand on appelle les sociologues sur la question de l'acceptabilité sociale, c'est généralement en aval d'un projet qui a été conçu et stabilisé. Et par rapport à ce que je disais tout à l'heure sur la technologie, plein de choix stabilisés qui ont été faits avec ce projet sont des choix politiques. Et la question c'est pour nous, si vous mettez sur la table un projet et que vous appelez les sciences sociales pour faire l'acceptabilité, la condition d'intervention pour nous c'est que vous acceptiez d'ouvrir cette politique, c'est à dire qu'on revisite l'émergence du projet, la politique qui l'a noué et qu'on la remette sur la table et en discussion.

Dominique ROUSSET

Et avec tout le monde.

Alain NADAÏ

Et avec tout le monde.

Dominique ROUSSET

Olivier LABUISSIERE nous sommes toujours sur l'éolien à terre comme nous l'avons dit. Si l'on parle des dix années passées vous avez quand même travaillé Alain NADAÏ et vous-même sur un projet d'éolien en mer. Alors on insiste aussi là sur le décalage dans le temps mais tout de même, il est très instructif pour ce qui nous occupe, ce quatrième projet en Normandie.

Olivier LABUISSIERE

Tout à fait, on a eu la chance d'être associé à une mission interservices de l'état qui, à l'époque, s'occupait du suivi d'un projet, le projet Côte d'Albâtre au large de Veulettes-sur-Mer qui était porté par un développeur Enertrag. Ce projet avait un statut très particulier parce que c'était vraiment une première française, pas d'éolien offshore.

Dominique ROUSSET

Eolien posé bien sûr

Olivier LABUISSIERE

Eolien posé. Ce qui a été très particulier c'est la façon dont l'Etat a voulu avancer. Déjà, quelque chose d'important à rappeler : il n'y a pas un Ministère de la mer, il y a plusieurs ministères, l'énergie des transports, l'armée, l'agriculture qui ont tous finalement des choses à dire sur l'espace marin.

Dominique ROUSSET

Sécurité aussi

Olivier LABUISSIERE

Et de ce fait, il y a des contradictions qui des fois existent encore, entre les différents ministères qui se sont retrouvés appelés par ce projet. Projet qui est singulier parce qu'installer une infrastructure fixe en mer c'est du jamais vu. Tout au plus il y avait ce qu'on appelle des concessions d'endiguage c'est à dire que l'état autorise, pour une durée déterminée, un opérateur à venir, par exemple, extraire des granulats dans une zone. Mais voilà, la concession a un terme et puis à ce terme, on retrouve l'espace marin comme un espace extrêmement circulant. Donc le fait d'installer une infrastructure fixe a posé énormément de questions nouvelles qu'on a pu suivre et observer avec Alain.

Dominique ROUSSET

Et donc vous en tirez quelque conclusion, quels étaient les points qui faisaient friction on va dire ? Déjà entre les ministères, c'est intéressant de dire qu'il y avait plusieurs ministères dessus parce qu'aujourd'hui c'est évidemment le Ministère de l'écologie et de la transition qui porte ce projet-là mais ça concerne beaucoup de monde au niveau de l'Etat. Je parlais de sécurité à l'instant.

Olivier LABUISSIERE

Donc il y a un fait majeur qui est que le domaine public maritime est inaliénable, personne ne peut en être propriétaire donc pour implanter une infrastructure fixe cela supposait, tout au moins à terre, d'avoir un titre de propriété et ensuite d'appeler les différentes autorisations pour faire de l'éolien. Donc en mer, il a fallu tout un bricolage juridique ad-hoc pour notamment autoriser, délivrer un titre de propriété et ensuite dérouler toutes les autorisations. Pour faire simple, la figure a été, face à cette insécurité juridique, d'empiler toutes les formes d'autorisation connues pour tenter de border le projet qui était extrêmement stratégique au niveau national. Plutôt que de faire tenir la chose en fait cela a allongé les délais administratifs, cela a créé des multiplications de possibilités de recours.

Dominique ROUSSET, journaliste

Cela a ajouté de la complexité

Olivier LABUISSIERE

Cela a ajouté de la complexité. La façon dont on regarde la chose avec Alain, c'est-à-dire d'un point de vue de sciences sociales, à ce moment-là peut-être, on n'avait pas encore perçu que quand on amenait une technologie, elle allait recomposer le milieu autour d'elle et qu'il fallait nécessairement, pour le dire brièvement, recomposer la mer et recomposer la façon dont les administrations allaient s'y prendre pour faire tenir l'éolien en mer. Donc cette recomposition, elle va se jouer en fait au-delà du projet de Veulettes, tout au long des différents appels d'offres qui sont des tentatives successives pour essayer de stabiliser l'espace marin comme un espace de production énergétique.

Dominique ROUSSET

Les choses vous semblent différentes aujourd'hui, c'était en 2007 je crois. Donc il y a plus dix ans aujourd'hui, il vous semble dans ce que vous observez, de là où vous êtes maintenant que les choses se présentent différemment, qu'on a tenu compte de tout ce que vous indiquez là dans ce futur projet ?

Olivier LABUISSIERE

C'est vrai qu'il y a eu des moments de crise, y compris pour la filière éolienne, quant au devenir de l'éolien en mer. Il y a eu des moments importants, au moment du Grenelle 2007, du Grenelle de la mer en 2009 où on a essayé davantage de cheminer vers ce qu'on appelle une planification maritime stratégique qui vise à desserrer un peu les attentes qu'on a pour un projet spécifique et à considérer le milieu marin dans son ensemble. Et je pense qu'aujourd'hui avec ce qu'on appelle les cartes de vocation, tout le travail qui a été fait par Façade Maritime, et l'attention qu'on a pour des enveloppes préalables avant même les projets, c'est d'une certaine manière un apprentissage de ces dix années de travail.

Dominique ROUSSET

Grégoire SOUCHAY vous connaissiez bien sûr ce projet de Veulettes abandonné on l'a dit.

Grégoire SOUCHAY

Oui mais je rebondis sur cette idée de planification. C'est intéressant parce qu'on commence aujourd'hui, au démarrage de l'éolien en mer, par parler de ces questions de planification. C'est un grand pas puisqu'à une époque où mêmes des développeurs éoliens ou des paysagistes allaient dans les réunions de la DREAL, dans les années 2000/2010 et expliquaient que « mais on ne peut pas faire un parc là, un parc là, un parc là, ça va faire une vallée, il va y avoir des effets d'encerclement, etc... », ils avaient anticipé ces questions sauf que les enquêtes publiques se faisaient par projet et par projet de 5 - 10 éoliennes. Et quand ils posaient cette question, ils parlaient de planification, on leur disait « mais on n'est pas en URSS ici ». C'est à dire qu'il y a eu vraiment un mouvement dans les services, y compris de l'Etat, dans l'administration avec ces années 2000 de libéralisation aussi de la pensée, et de la pensée aussi qu'il fallait sortir du carcan de ce qu'était la politique énergétique française et avec une branche de l'écologie qui voyait là un moyen de sortir du monopole d'EDF, sortir du nucléaire etc..

Dominique ROUSSET

Sortir du carbone aussi, décarboner

Grégoire SOUCHAY

Alors à l'époque, c'était d'abord la question nucléaire, ça c'est quand même quelque chose qu'on n'oublie. L'écologie politique, notamment les années 70, s'est construite politiquement sur la question antinucléaire pour une part. Et finalement, la question climatique est venue tardivement dans le paysage des arguments parce qu'on parle de décarboner l'énergie. Là on passe à un autre sujet, mais notre électricité en France est décarbonée. Alors je ne suis pas pourtant un partisan du nucléaire, parce que le nucléaire a énormément d'autres problèmes : la centralisation, le contrôle politique exigé derrière, les infrastructures, la manière même de penser cette énergie qui a une masse politique et même sécuritaire très importante, sans parler de la question des déchets etc... Mais, effectivement, notre électricité est très largement décarbonée, on a 70% à 75% de nucléaire, on a l'hydraulique, 5% aujourd'hui d'éolien.

Dominique ROUSSET

Vous êtes en train de donner un argument qui est repris par beaucoup d'opposants anti-éolien. On y reviendra dans d'autres émissions d'ailleurs, que nous sommes un pays moins concerné que d'autres.

Grégoire SOUCHAY

Mais souvent en fait on renvoie cet argument et on dit « en fait vous êtes pro nucléaires etc... » et on oublie que derrière cet argument, il y a une vraie mutation en cours dans le modèle énergétique. La part de l'électricité dans l'énergie au total, aujourd'hui environ la moitié, est

effectivement en train d'augmenter. Et donc, on est en phase, je ne dirais pas de transition énergétique sinon d'électrification du modèle de l'énergie. Mais les éoliennes qui arrivent actuellement ne répondent pas directement à la question climatique, il n'y a pas de lien, elles répondent à un problème de besoins en électricité pour de nouveaux usages, et c'est un choix, ce n'est pas bien ou mal. On n'est pas sur un plan moral mais il y a une vraie transformation. Et le problème c'est que, quand on évoque ces questions-là on se retrouve comme vous le disiez tout à l'heure face un discours d'expertise, face à des gens qui connaissent mieux les chiffres etc... et on ne pense pas que cette transition, ce changement de modèle énergétique, il amène les vraies questions sociales, parce que : comment est produite cette énergie, qu'est-ce qu'elle produit sur le territoire ? Et aussi, je rajoute, là c'est dans le domaine de l'écologie politique, mais on reste quand même dans une vision où l'énergie, c'est un gisement, c'est une ressource et à partir du moment où il y a un gisement, il faut l'exploiter. Des développeurs m'ont dit « mais de toute façon, de gré ou de force, il faudra les exploiter ces gisements de vents ».

Dominique ROUSSET

Et on rappelle que le vent en mer sera plus puissant qu'à terre, c'est un des arguments avancés.

Grégoire SOUCHAY

Mais du coup on reste dans cette logique, l'énergie est un gisement à exploiter. Donc ça donne un rapport à la terre extractiviste, qui est un des fondements de nos sociétés industrielles et post-industrielles, mais qui du coup nous place dans la question de l'environnement, dans un rapport conflictuel avec la nature. Et on n'envisage pas qu'il y ait ressources, certes qui existent, mais qu'on ne les exploite pas, que ce soit en mer ou sur terre, on dirait « non là, à tel endroit la communauté des citoyens a dit que cette ressource on ne l'exploitera pas pour le bien de tous » et ça c'est quelque chose qui a été je pense aussi impensé par les promoteurs de l'éolien.

Dominique ROUSSET

Alain NADAÏ sur ce point mais j'ai une autre question pour vous.

Alain NADAÏ

Il y a deux points par rapport à ce commentaire sur l'extractivisme, je trouve la remarque intéressantes. Je pense que ça re-croise beaucoup la question de « est-ce qu'on fait une politique de décarbonisation par l'offre exclusivement ou est-ce qu'on touche à la demande ? », ce qui a été un point de débat politique très sensible durant le Débat National sur la transition énergétique en 2012-2013. Les pouvoirs économiques, c'est à dire les différentes représentations d'industries, le patronat, se sont positionnées dans la conférence d'ouverture de ce débat. Il y avait les associations qui étaient en ordre de bataille parce qu'à la suite du Grenelle, elles s'étaient organisées. Les associations ont dit « on veut absolument 50% sur le nucléaire, on veut parler sobriété » et les pouvoirs économiques ont dit « si on parle sobriété, nous quittons la table ». C'était la première fois qu'ils le disaient, ça a été écrit en avril 2013, ils ont fait une tribune dans la presse. Donc c'est une question très importante. Et sur le développement de l'éolien, effectivement, ça a été et ça l'est encore, une politique de production d'énergie sans lien ou avec des liens insuffisants, au territoire, avec un transfert des consommateurs, en termes d'argent, vers les producteurs d'énergie, vers des petits développeurs au début pour couvrir les risques de développement des projets et puis avec un écrasement progressif du tarif d'achat parce que ces risques diminuaient. Mais on n'a jamais pensé, par exemple, recycler les profits de l'éolien vers des actions de diminution des consommations d'énergie.

Dominique ROUSSET

Il y a des actions de sobriété énergétique ça veut dire que la vraie réponse est de moins consommer, penser aux moyens de consommer plus.

Alain NADAÏ

Ce qui est sorti du débat de 2012 et ce qui est sorti dans la stratégie nationale bas carbone en 2018, c'est qu'effectivement, si on veut faire le facteur 4 et encore plus si on veut faire la neutralité carbone en 2050 qui est descendue de la COP21, il faut diminuer par 2 la demande d'énergie. Mais l'éolien n'est pas pris dans cette question de relation à la demande. La remarque sur l'extractivisme est intéressante parce qu'il n'y a jamais eu de débat sur la ressource de vent, on est parti directement sur qui peut développer des machines, et on n'a jamais articulé la politique éolienne à la politique de la demande. L'autre point intéressant c'est la question de la planification. Au début, en 2000, on a lancé un tarif d'achat éolien à terre, ça a été très conflictuel, les DREAL à l'époque ont vu atterrir l'éolien, cela les a mis en échec sur leur politique de protection de zonages.

Dominique ROUSSET

Ce sont les directions régionales de l'environnement.

Alain NADAÏ

En 2007 il y a eu une loi d'orientation énergétique qui décidait des orientations de la France. L'éolien faisait un pouième du mix énergétique, il a occupé tout le débat, c'était l'époque où dans les journaux on voyait les amendements éolicides des députés de droite. Il est sorti de ce débat une sorte de cote mal taillée. Dans le débat, ce qui a été tenté par les opposants éoliens qui étaient nombreux au Parlement, c'était d'abord de tout mettre entre les mains des Maires en sachant que ce serait opposé. Ensuite, il y a une proposition de tout mettre à l'état central, en faisant trois bassins éolien correspondant à trois bassins de vent. L'idée, c'était d'arrêter l'éolien. Et il en est sorti, sous l'impulsion du Sénat qui voyait dans l'éolien une ressource de développement territorial, les zones de développement éolien. Ces zones ont été la seule tentative à terre de pensée territoriale de l'aménagement. Elles ont été tout de suite opposées par les développeurs. Ce ne sont pas les développeurs qui ont dit « il faut planifier » face à l'administration qui ne voulait pas, les développeurs ont tout de suite contesté les zones de développement éolien. C'était quoi ? On disait aux communautés de communes « mettez-vous ensemble, faites un plan d'aménagement, où est-ce que vous en voulez ? ». Alors effectivement on n'a pas décentralisé au sens où ce n'est pas sorti de l'Etat, c'est le Préfet qui décidait si la zone de développement éolien était bonne ou pas, et c'était comme contrat électrique, ça permettait d'obtenir le tarif d'achat. Mais ça a été un objet de planification qui a pris plusieurs formes. Dans certains territoires, il a été mis en politique au niveau local, et là il y a eu des vrais exercices de planification avec des discussions sur où en en voulait par rapport aux usages, une prise en compte des usages du paysage. Voilà ces ZDE ont eu un destin tragique, elles ont été saisies par les développeurs, elles ont été attaquées par les opposants ensuite, ça a menacé le tarif d'achat et ça a menacé les installations installées parce qu'il aurait fallu rembourser si elles avaient été contestées juridiquement. Donc au moment de la loi BROTTES, je crois que c'était en 2013, la ZDE a disparu. Là, on se trouve dans une situation où on a des développeurs face à des territoires et qui se sont trouvés bien embêtés quand ils ont obtenu ce qu'ils voulaient, ils ont commencé à essayer de faire des chartes de bonnes pratiques. Donc il y a comme une grosse patate chaude sur l'éolien, qui est cette question de s'accorder collectivement où on en met, qui a pris plusieurs formes, qui a toujours été problématique et qui n'a jamais été vraiment prise en charge.

Dominique ROUSSET

On voit bien sur le territoire tel que vous décrivez ce qui s'est passé, c'est important de connaître les différentes étapes jusqu'à aujourd'hui 2020. Mais alors, je pose la question un peu brutalement, mais est-ce que l'éolien en mer peut constituer une réponse à ces difficultés que vous soulignez ? On est toujours sur un paysage bien sûr mais on est moins sur un territoire.

Alain NADAÏ

Cette ZDE a été proposé en mer.

Dominique ROUSSET

Vous parlez de la zone exclusive ?

Alain NADAÏ

Non je parle du modèle zone de développement éolien, comme à terre. La première chose qui a été proposé au moment de Veulettes, ça a été de faire des ZDE en mer et tout de suite ils ont dit « non, ça ne marchera pas parce que c'est terrestre ». Donc on est parti sur ce qu'évoquait Olivier : pas de planification et puis petit à petit... jusqu'à ce qu'on voit aujourd'hui qui est quand même, je trouve, un changement. Mais toute la question, c'est comment on fait ces zones, comment ont-elles été construites ? Je trouve que l'exemple des ZDE est intéressant parce qu'on avait des ZDE qui étaient des études d'impact et qui n'avaient aucune portée politique localement pour accorder des gens et des ZDE qui ont été un vrai travail politique d'accords sur les usages sur les zones.

Dominique ROUSSET

Mais ce qui se passe en mer, donc différence avec ce qui est à terre, c'est quand cela qui nous occupe par rapport à tout ce que vient nous expliquer Alain NADAÏ, Grégoire SOUCHAY ou Olivier LABUISSIERE ?

Grégoire SOUCHAY

Pour moi, on change d'échelle en fait, c'est à dire que là c'est un retour des mégaprojets, ou grands projets inutiles et imposés, j'espère qu'ils ne le seront pas, ni inutiles, ni imposés. Avec le retour de l'éolien en mer, on est sur des systèmes d'appel d'offres avec 500 mégawatts, 1 gigawatt de puissance installée. Et donc, déjà que sur l'éolien à terre on avait la difficulté de faire porter ces projets par des citoyens, avec de l'éolien participatif, la participation des communes etc. Là, on est sur des projets qui coûtent des millions et des millions. Et donc forcément on retrouve des acteurs qu'on pensait s'être abstrait, avec les nouvelles énergies, avec des petits développeurs. Et bien, on retrouve des consortiums, on retrouve Engie, Edf renouvelables, EDP Portugal, etc... On retrouve des acteurs de l'énergie, on retrouve même TOTAL et des gens qui ont fait de l'énergie leurs métiers depuis très longtemps, qui s'améliorent en matière de concertation, mais qui sont dans une logique de grandes entreprises multinationales. Et donc selon moi, ce changement d'échelle fait que ça s'éloigne encore plus. Alors certes ça s'éloigne visuellement des citoyens, on les voit moins, encore que elles montent plus haut, mais ça s'éloigne de quelque chose de palpable. C'est quelque chose qu'on disait, c'est que pour que cette transition à un moment donné soit acceptée, soit incluse, il faut que les personnes s'intègrent dedans.

Dominique ROUSSET

Que les citoyens s'en emparent.

Grégoire SOUCHAY

Que ce ne soit pas simplement de la consultation sur des projets d'Etat, ce qu'on sait très bien faire en France depuis très longtemps où on ficelle un projet, et on dit « vous êtes d'accord ou pas ? Oui ou non ? ». Et en fait c'est le Préfet qui tranche à la fin en fonction des intérêts du territoire, aux intérêts politiques du moment. La filière nucléaire s'est quand même imposée assez brutalement à l'époque comme ça. On retombe sur ce fonctionnement. Et l'un des intérêts de la transition, c'était justement d'arriver à des petites unités, du photovoltaïque local etc... et des communautés villageoises qui gèrent localement, une énergie qui convient à ce que produit l'aval. Là avec l'éolien en mer, on retrouve ces grands projets qui font la taille d'une centrale nucléaire. Par contre la bonne nouvelle, c'est qu'on reparle planification, c'est qu'enfin on commence à dire qu'il y a des usages différents en mer et que si tout le monde est aux pleins usages et bien on sera à plus de 200 % d'utilisation de la mer. Donc il faut qu'on s'accorde à comment on utilise les usages en mer.

Olivier LABUISSIERE

Moi j'aimerais revenir sur deux idées. Tout d'abord le rapport entre la taille des projets, vous parliez de mégaprojets, et la question de : est-ce que c'est citoyen ou pas ? Et là je pense qu'il peut y avoir une idée reçue. On trouve des cas, on a des travaux d'Edith CHEZEL qui a travaillé en Allemagne du Nord en Frise du Nord qui est un espace à la frontière avec le Danemark extrêmement connu pour ses développements d'éolien citoyen. Ce qui est remarquable c'est qu'en regardant 40 années d'historique de ces développements, en passant donc de groupes d'habitants qui ont d'abord investi sur une éolienne puis qui ont ensuite toujours réinvesti sur leur projet.

Dominique ROUSSET

C'est à dire que l'éolien citoyen s'est toujours passé avec le citoyen, c'est ça que vous voulez dire, tous les projets étaient co-construits avec eux.

Olivier LABUISSIERE

En Allemagne du Nord

Dominique ROUSSET

Et au Danemark sans doute aussi, je ne sais pas, au Danemark même procédé ?

Olivier LABUISSIERE

En tout cas dans cette zone-là.

Dominique ROUSSET, journaliste

On est tout prêt de la frontière.

Olivier LABUISSIERE

Oui et en plus historiquement la frontière a bougé. Donc, dans cette zone là, ce qui est assez remarquable c'est qu'on a une pensée du paysage qui n'est pas visuel. Faire paysage c'est procéder par assemblée d'usages. Quand on veut faire de l'éolien, on se rassemble et on détermine les usages qui seront redistribués par l'éolien. Et sur 40 années, les différentes assemblées porteuses d'éolien ont créé une assemblée des assemblées, et elles ont constamment réinvesties sur ce que pouvait faire l'éolien au début dans le domaine de l'énergie puis progressivement dans le domaine d'aménagement de l'espace de La Frise du Nord, en dehors même des questions d'énergie. Ils ont même tenté un parc éolien offshore citoyen. Donc c'est pour dire que le lien entre la taille des projets et la question de « est-ce que c'est citoyen ou

pas » n'est pas, à priori, déterminé. Mais c'est vrai qu'il est extrêmement cadré par des historiques d'organisations industrielles qui sont propres à différents pays.

Un deuxième point qui touche à la question de la planification. C'est effectivement plutôt une chance d'avoir une pensée stratégique de la planification. Par contre, si ça se limite à une pensée en deux dimensions de l'espace, c'est à dire partant d'une zone large au début pour progressivement revenir à des zones extrêmement restreintes et définies, à ce moment-là on n'aura peut-être pas beaucoup progressé. Il reste un enjeu à faire que la planification reste ouverte, à des formes de sensibilité, d'expériences, d'usages qui sont extrêmement multiples et souvent découverts chemin faisant par ceux qui habitent la zone, que ce soit des humains, des habitants ou des non humains, des poissons.

Dominique ROUSSET

Justement un non-humain, je voulais aussi avoir le temps, on est presque au bout déjà de notre échange, de parler d'un autre cas que vous avez étudié, car ça fait partie des protestations ou en tout cas des réserves qu'émettent les opposants à ce projet, c'est la situation des ressources halieutiques, ça on en parlera sans doute dans une autre émission notamment nous allons recevoir les représentants des pêcheurs et aussi les oiseaux.

Et là vous avez également observé un projet où il a été question d'un travail commun avec la LPO, la Ligue de Protection des Oiseaux de manière à bien délimiter qui était où, qui avait droit à quoi, enfin de bien répartir les choses entre la protection de l'oiseau migrateur, mieux connaître ces voies de parcours, ce qu'il a l'habitude d'emprunter, les risques qu'il prend bien sûr en s'approchant de l'éolienne et par ailleurs le projet lui-même. Ça s'est plutôt bien passé pendant un moment sauf que j'ai entendu dire que la ligue de protection des oiseaux avait finalement retiré sa collaboration parce qu'elle estimait qu'à l'arrivée, les oiseaux ne s'y retrouvaient pas, que c'était quand même dangereux pour eux. Je résume un peu vite Alain NADAÏ ? Je ne sais plus dans quel endroit ça se passait, c'est le parc naturel Languedoc Roussillon, la Narbonnaise qui est située dans un couloir migratoire européen.

Alain NADAÏ

A la frontière côté Méditerranée entre la France et l'Espagne, les oiseaux passent pour aller vers l'Europe de l'Est et la Russie au printemps et puis pour redescendre vers l'Afrique à l'automne. Donc la LPO, au moment des débuts de l'éolien, était très embarrassée parce que l'éolien était censé être une technologie verte environnementale et pourtant ...

Dominique ROUSSET

Elle était à priori plutôt favorable côté environnement

Alain NADAÏ

Elle était à priori plutôt favorable côté environnement et en même temps il y avait un problème environnemental aussi avec les oiseaux. Donc elle a mis plusieurs années à se prononcer. Avant qu'elle ne se prononce au niveau national, il y a eu la LPO dans la narbonnaise qui a collaboré avec un développeur dans ce secteur qui est un couloir migratoire européen et qui est aussi un lieu ancien de politisation de la protection des oiseaux avec ce qu'on appelait des camps de migrations où les ornithologues venaient compter les espèces qui passaient pour pousser l'Europe et la France à protéger. Donc un lieu où l'oiseau était déjà politique. Donc ils se sont lancés, ce qui était risqué pour la LPO, dans une collaboration avec un développeur et ils ont en fait une méthode qu'on appelle le micro sighting. Ils ont utilisé le premier parc éolien industriel en France qui avait été construit dans les années 90 avant la politique de tarifs d'achat et qui étaient implanté en entonnoir du Nord au Sud, donc très mal implanté pour les oiseaux et qui avait 20 ans, et il était question de le démanteler pour le réimplanter plus puissant. Donc,

ils ont collaboré en se mettant derrière les piliers des éoliennes qui étaient en place pour observer individuellement les oiseaux. Donc ça c'est très important parce qu'en les observant individuellement, ils ont fait des trajectoires individuelles et ils ont analysé la capacité cognitive et stratégique des oiseaux pour traverser, passer en-dessous, au-dessus, est-ce qu'ils se mettaient en risque ou non ? Et en cumulant ces observations, ils ont défini des micro couloirs migratoires et ils ont discuté avec les développeurs sur comment implanter un nouveau parc pour permettre ces migrations sans prise de risque. Ce qui était très beau aussi, c'est un dispositif qui cumulait un Programme life européen où il y avait des chasseurs, des ornithologues et un berger qu'ils essayaient d'implanter dans ces zones qui gagnaient en maquis. Et donc il y avait un projet d'utilisation d'une part des revenus éoliens pour faire monter ce pastoralisme en échelle et lui permettre de pouvoir survivre et donc de réinstaller des usages sur ces terrains communs qui étaient concernés par l'implantation du parc éolien. Donc là il y avait quelque chose de très vertueux.

Dominique ROUSSET

Et pourquoi ont-ils abandonné ?

Alain NADAÏ

Je n'ai pas réussi à savoir après si le projet avait reçu l'autorisation ou non. Mais en tout cas, ça a attiré des développeurs. Faire un parc en couloir migratoire c'est une chose, en faire trois, quatre, cinq à la suite pour un oiseau qui migre c'est autre chose. Il se fatigue au premier, au second il s'épuise, au troisième il passe dans les pales, enfin je caricature mais c'est une vraie question aujourd'hui et c'est une question sur l'offshore parce qu'il y a des oiseaux qui suivent dans leur migration de l'Afrique à l'Ecosse, des espèces qui sont protégés, comme certains puffins, et ils suivent tous cette trajectoire où sont développés les parcs éoliens en France et en Angleterre.

Dominique ROUSSET

Eléments de réflexion très importants cette histoire du parc narbonnais dans le Languedoc Roussillon. On va conclure peut-être avec chacun, je vous en prie oui Olivier LABUISSIERE.

Olivier LABUISSIERE

C'est vrai que l'exemple de l'oiseau est intéressant parce qu'il nous fait rappeler aussi en mer qu'il y a des relations humains, non-humains, par exemple les pêcheurs qui ont, eux aussi, des savoirs. Donc qui produit les savoirs et à qui servent-ils ? Notamment les savoirs sur l'environnement. Je pense que c'est une question d'écologie politique de base qui est importante parce que dans ce qu'on demande aux développeurs éoliens, il y a des études d'impact qui sont extrêmement standardisées. Donc, il y a un enjeu à savoir ouvrir ses études et à laisser des temps d'expérience s'exprimer pour que les savoirs sur l'environnement se diversifient. On a eu, lors d'entretiens avec des pêcheurs en Manche, des retours extrêmement intéressants sur ce qu'était leur relation de suivi des bancs de poissons en descendant la Manche et comment ces bancs de poissons pouvaient éclater par exemple au-dessus de câbles électriques, et tous les miles qu'il fallait pour retrouver un banc rassemblé à nouveau pêchable.

Dominique ROUSSET

On aura l'occasion de parler de la pêche aussi nous recevons bientôt Dimitri ROGOFF représentant des pêcheurs en Normandie mais ce sont des points très intéressants, des leçons à retenir évidemment.

Alain NADAÏ

Même type de controverse au Tréport sur la question des ridens c'est-à-dire de rides en fond de mer qui font des turbulences, dans une eau où il y a beaucoup à se nourrir, où les poissons viennent frayer. En fait, le parc du Tréport est localisé à cet endroit qui pour les pêcheurs et juger un lieu de frayères, un lieu très riche. Dans les discussions, ce qu'on voit c'est que le développeur définissait cette zone de richesses pour la pêche sur la base du périmètre des rides, c'est à dire du socle alors que les pêcheurs eux, ont fait des recensements de leurs prises et c'est beaucoup plus large que ça. Donc là aussi on a encore une fois deux vues et deux façons de cadrer et de définir la zone de richesse « halieutique ».

Dominique ROUSSET

Dernier mot Grégoire SOUCHAY

Grégoire SOUCHAY

Je rebondis sur cette idée des oiseaux et des poissons, on voit comment il y a eu une expertisation en fait, il y a de plus en plus d'expertise paradoxalement avec ces énergies renouvelables. Il n'y a jamais eu autant de moyens de mesurer et de contrôler les impacts environnementaux qu'avec ces nouvelles énergies. Et ça c'est clair que tous les développeurs mettent en place des mesures de suivi. Mais c'est dans des mesures cadrées, dans des protocoles, avec des bureaux d'études et des modes de fonctionnement qui renouvellent ces systèmes d'expertise qu'on avait par le passé. S'il y a une chose qu'il ne faut surtout pas oublier c'est de ne pas renvoyer les personnes qui débattent à des camps, à des positions de principe mais à ce qu'ils sont dans leur savoir. Les pêcheurs ne sont pas opposants ou pro éoliens, ils sont dans un vécu avec l'environnement dans lequel l'éolien en mer va s'intégrer ou pas, et c'est ça qu'il faut prendre en compte. Je pense que trop souvent on a réduit l'éolien à une opposition « vous êtes pour ou contre ? », mais ce n'est pas la question, c'est : qu'est-ce qu'on construit localement avec cette nouvelle source potentielle d'énergie ? et est-ce qu'on peut envisager de ne pas la prendre et du coup trouver d'autres solutions. Mais laissons ouvert ce champ-là de la réflexion à ne pas faire les projets toujours parce que si on discute d'un projet mais qu'il n'est jamais envisageable de ne pas le faire alors il n'y a pas de discussion possible. Il faut pouvoir envisager qu'à un moment donné, on s'arrête et on fait autre chose.

Dominique ROUSSET

Ce que vous disent tous les citoyens que vous avez rencontrés sur les différents projets où vous êtes allés, pas encore dit sur l'éolienne en mer mais attention l'éolien peut accaparer nos territoires et nos vies, c'est fort quand même et je crois que c'est ce que vous voulez exprimer à la fois le géographe, le sociologue et donc le journaliste qui enquêtaient sur ces questions. Concertez-nous, communiquez davantage.

Merci beaucoup, merci à tous les trois.
